

Distribution limitée

WHC-96/CONF.203/INF.1  
Paris, le 16 octobre 1996  
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL  
Vingtième session extraordinaire

Mérida, Yucatán, Mexique  
29 - 30 novembre 1996

Document d'information: RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LE SEMINAIRE-  
ATELIER SOUS-REGIONAL DE FORMATION DES GESTIONNAIRES DES SITES DU  
PATRIMOINE MONDIAL ET RESERVES DE BIOSPHERES DES PAYS FRANCOPHONE  
DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE (La Tapoa, Niger, 29 septembre au 6  
octobre 1996)

**RAPPORT DE SYNTHÈSE  
SUR LE**

**SEMINAIRE-ATELIER SOUS-REGIONAL DE  
FORMATION DES GESTIONNAIRES DES SITES DU  
PATRIMOINE MONDIAL ET RESERVES DE  
BIOSPHERE DES PAYS FRANCOPHONES DE  
L'AFRIQUE OCCIDENTALE**

*(29 SEPTEMBRE AU 06 OCTOBRE 1996)*

**UNESCO - WHC - MAB - Gouvernement Nigérien - PNWN**

L'atelier sous-régional de formation des gestionnaires des sites du patrimoine mondial et réserves de biosphère des pays francophones de l'Afrique Occidentale s'est tenu du 29 septembre au 6 octobre 1996 à La Tapoa (Niger), à la demande du gouvernement nigérien et avec le concours financier du Centre du Patrimoine Mondial et du programme MAB de l'UNESCO.

Trente-quatre experts représentant huit pays de la sous-région (Cameroun, Côte-d'Ivoire, Bénin, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal) et les disciplines du patrimoine naturel et culturel y ont participé. L'atelier a bénéficié de la présence d'observateurs de l'OUA (M. DIOULDE Laya) et du FED (M. Gerrit BOSMAN) et de la présence de 2 représentants du Centre du Patrimoine Mondial (Mme RÖSSLER) et du MAB (M. MANKOTO) qui, conformément à leur statut, ne sont pas intervenus dans les discussions concernant l'inscription du PNWN. Les organisations consultatives du Patrimoine Mondial étaient représentées par M. Anada Tiéga, pour l'UICN, et par M. Dembele, pour l'ICOMOS.

La réunion a passé en revue les documents de présentation du recueil d'articles préparatoires. Le groupe d'experts a adopté un ordre du jour révisé centré sur quatre questions principales :

- 1. Actualité sur les Sites du Patrimoine Mondial et Réserves de Biosphère
- 2. Les patrimoines naturels ouest-africain
- 3. les patrimoines culturels ouest-africain, et
- 4. la question des informations complémentaires relatives à l'inscription du parc national du W du Niger nigérien sur la liste du Patrimoine Mondial, conformément aux recommandations de la 20ème session du Bureau du Comité du Patrimoine Mondial, réuni à Paris (24-29 juin 1996).

L'atelier a mis en oeuvre un mode de fonctionnement par la pratique, faisant se succéder des séances d'exposés et de débats à des visites de terrain et des exercices d'informatique multimédia.

Les recommandations sont regroupées, à la suite du rapport de synthèse.

\*\*\*\*\*

Le séminaire-atelier de formation, qui s'est tenu à la Tapoa, du 29 septembre au 6 octobre 1996, a été ouvert, le 30 septembre 1996, par le Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement, Monsieur KADA ABOUBACAR LABO, accompagné du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Madame DIALLO, du Sous-préfet de Say, du Directeur de la Faune, de la Pêche et de la Pisciculture, et du Directeur de l'Environnement.

D'éminentes personnalités nationales et étrangères, parmi lesquelles, on peut citer Son Excellence, Monsieur Lambert MESSAN, Ambassadeur Délégué Permanent du Niger auprès de l'UNESCO, Monsieur MANKOTO, représentant le Directeur Général de l'UNESCO, le Professeur Issoufou KOUADA, Président du Comité MAB-Niger, ont pris part aux travaux de ce séminaire-atelier.

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de la rencontre (cf. annexes), celle du sous-préfet de Say, celle du Président du Comité MAB-Niger, celle du Représentant du Directeur Général de l'UNESCO et enfin, celle du Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement qui ouvre officiellement le séminaire-atelier. Après une interruption de séance, Monsieur Yaya SANGARE (Côte-d'Ivoire) a présidé la mise en place du bureau qui comprend :

- Président : Professeur Issoufou KOUADA, Président du Comité MAB-Niger ;
- 1er Vice-président : Monsieur Hebie LAMOUSA, Chef de Service Provincial Eaux et Forêts de la Tapoa (Burkina Faso) ;
- 2è Vice-président : Madame Rachida DE SOUZA, Directrice du Patrimoine, Cotonou (Bénin) ;
- Rapporteur Général : Professeur Michel LE BERRE, consultant UNESCO ;
- Rapporteur Adjoint : Monsieur Salaou BARMOU MOUSSA, Directeur Départemental de l'Environnement de Maradi (Niger).

\*\*\*\*\*

L'exposé introductif de Son Excellence Monsieur Lambert MESSAN a permis aux participants d'entreprendre un débat sur les relations entre le Culturel et le Naturel en Afrique. Il ressort ainsi des différents points de vue exprimés qu'en Afrique, on ne peut pas dissocier le Naturel du Culturel. En conclusion, il est de l'intérêt des pays et des populations de faire inscrire rapidement leur patrimoine sur des listes nationales et internationales.

## **1. Sites du Patrimoine Mondial et Réserves de Biosphère**

L'exposé de Madame Mechtild RÖSSLER a fait ressortir le bilan des réalisations de la Convention du Patrimoine Mondial, en passant par l'évolution des stratégies mises en oeuvre. Les débats engagés sur cet exposé ont permis :

- de faire ressortir l'intérêt des paysages culturels et de l'intérêt de tenir également une réunion africaine sur les paysages culturels ; à cet effet, les participants ont vivement souhaité qu'un projet de recommandation soit élaboré dans ce sens ;
- d'appréhender la spécificité des patrimoines africains et à ce titre, les participants ont reconnu que les Africains sont les mieux placés pour définir les aspects importants de leurs patrimoines et les sites correspondants.

L'exposé fait par Monsieur MANKOTO a porté sur la Stratégie de Séville et le cadre statutaire du Réseau mondial de Réserves de Biosphère de l'UNESCO ainsi que sur la mise en oeuvre en Afrique de ces deux instruments innovateurs du Programme MAB. A cet effet, les participants ont pris connaissance du formulaire (non encore officiel) de revue périodique des réserves de biosphère élaboré par le Secrétariat suivant le canevas établi par le Comité Consultatif international des Réserves de Biosphère. Les participants ont pris acte de la liste des pays africains disposant de réserves de biosphère de plus de dix ans qui seront concernées en premier par la revue périodique telle que prévue dans le cadre statutaire. Une lettre d'accompagnement à laquelle seront annexés le formulaire de revue périodique et le dossier d'informations sur les réserves de biosphère concernées au moment de leur inscription, sera adressée aux États dans les tous prochains jours.

L'exposé présenté par le Professeur LE BERRE a permis aux participants d'appréhender tous les contours du terme " Durabilité " en relation avec la conservation des Patrimoines qu'ils soient naturels ou culturels.

En Afrique, la pauvreté et la misère ont été citées en exemples par les participants pour illustrer leurs effets (directs et/ou indirects) sur la dégradation des patrimoines. Les participants se sont également posé la question de savoir, comment concilier la Durabilité avec les besoins et usages sans cesse croissants des populations sur les patrimoines. A cet effet, les éléments à prendre en compte pour la Durabilité ont été examinés (aspects sociaux, économiques, culturels et politiques). L'on retient également de ces discussions que la responsabilisation des populations est un important facteur de durabilité.

## **2. Les patrimoines naturels ouest-africains**

Pour la journée du mardi, 1er octobre 1996, les travaux du séminaire-atelier se sont poursuivis avec une série d'exposés sur les spécificités des patrimoines naturels de l'Afrique de l'Ouest qui ont été suivis de débats.

A l'issue de deux exposés sur les expériences du Burkina Faso et du Cameroun, les débats qui ont suivi, ont fait ressortir les éléments suivants :

- Un appel à l'endroit des Gouvernements du Bénin et du Burkina Faso pour engager des initiatives auprès de l'UNESCO en vue d'inscrire le Parc national du W du Niger du Bénin et le Parc national du W du Niger du Burkina Faso sur la liste des sites du Patrimoine Mondial.
- Un appel au Gouvernement Camerounais pour la réhabilitation du Comité National MAB-Cameroun.

Les participants ont également sollicité que désormais les représentants nationaux puissent participer à l'évaluation des Réserves de Biosphère et à la constitution d'un Réseau MAB-Afrique ; à cet effet, une proposition de recommandation à l'endroit du Bureau de l'UNESCO a été retenue pour aider l'Afrique dans cette voie.

Les gestionnaires des sites naturels africains doivent désormais accorder plus d'attention aux aspects culturels ou archéologiques se trouvant dans leur aire de gestion.

L'exposé, présenté par Monsieur MANKOTO, est relatif à une information sur le Projet Régional de Conservation de la Diversité Biologique des Réserves de Biosphère Africaines en Zones Arides et concernant le Burkina Faso (Forêt classée de la mare aux hippopotames), le Niger (Parc national du W du Niger), le Mali (Parc national de la boucle du Baoulé), le Sénégal (Parc national du Niokolo-Koba) et le Kenya (Mount Koulal National Parc). Les participants ont hautement apprécié cette initiative de l'UNESCO et se sont également engagés à apporter tout leur soutien aux initiateurs jusqu'à l'aboutissement positif de cette requête.

L'exposé, présenté par Monsieur BEDEL, portait sur les éléments à prendre en compte pour l'élaboration d'un Diagnostic - Rapide - Finalisé. Au cours de son intervention, l'exposant a fait ressortir l'efficacité de cette méthode qui a été, pour la première fois, appliquée en Afrique et plus précisément dans le Parc du W du Niger. L'intervenant a expliqué que cette méthode s'applique parfaitement dans des zones où les besoins d'informations sont urgents pour engager des actions. Leur expérience dans le Parc de W du Niger a fait l'objet de trois documents qui sont disponibles. Il conclut à la nécessité d'un solide diagnostic sur les pratiques individuelles et collectives de gestion des ressources naturelles pour élaborer un plan d'aménagement de Réserve de Biosphère notamment dans les zones de transition.

L'exposé, présenté par Madame Mechtild RÖSSLER, et relatif au Suivi Systématique du Patrimoine Mondial pose le problème de la diversité des Institutions Étatiques qui sont chargées du suivi au niveau mondial ; dans certains pays, ce sont les Ministères chargés de la Culture, dans d'autres par contre, ce sont les Ministères de l'Environnement. Cette situation a des conséquences dans la circulation rapide des informations.

Les débats sur les patrimoines naturels ont été illustrés par des études de cas correspondant aux expériences nationales des pays représentés. En ce qui concerne les patrimoines naturels :

### ***Côte-d'Ivoire***

Monsieur Yaya SANGARE a décrit l'expérience de la Côte-d'Ivoire en matière de gestion de patrimoine naturel. L'exposant s'est appuyé sur l'exemple du Parc National de Taï dont les expériences ont suscité beaucoup d'intérêt pour les participants. A ce titre, ils ont souhaité que l'UNESCO identifie des Réserves de Biosphère à citer comme exemple de gestion, suivant chaque région, et d'élaborer une fiche technique pour chaque site retenu en exemple. L'organisation de voyages d'études, d'ateliers ou de séminaires sur les sites modèles pourrait inciter à améliorer la gestion des sites qui rencontrent des difficultés.

### ***Niger***

Monsieur Seyni SEYDOU, Conservateur du Parc National du W du Niger, a présenté le Parc National du W du Niger nigérien. L'exposé a aussi permis aux participants de mesurer l'importance des résultats positifs obtenus avec seulement peu de moyens, assez de détermination et de volonté. Il en est ressorti l'importance de la voie participative et de la prise en compte du développement des populations dans les activités de conservation des patrimoines et de la biodiversité.

### ***Burkina Faso***

L'exposé présenté par Monsieur Hebie LAMOUSA (Burkina Faso), portait sur la problématique de la gestion participative du Parc National du W de son pays.

L'exposant a fait ressortir les stratégies que son pays met en oeuvre pour une meilleure intégration et responsabilisation des populations dans la gestion globale du Parc et de ses environs. Ainsi, l'expérience du Burkina Faso a permis de comprendre que, dans la plupart des cas, les populations n'ont pas une vraie connaissance des textes qui régissent cette aire et que, la faiblesse des revenus procurés par les ressources naturelles, à laquelle s'ajoute le faible degré d'organisation des populations rurales, constituent des facteurs à prendre en compte pour instaurer une conservation et une utilisation durable de ce type d'aire.

### **Guinée**

L'exposé présenté par le Docteur Bakary COULIBALY (Guinée), sur les Monts Nimba classés site du Patrimoine Mondial et Réserve de Biosphère, a permis aux participants d'apprécier la situation actuelle du site, et de s'enquérir des mesures prises par la Guinée pour sa sauvegarde. Il est souligné, dans cette intervention, l'inscription du site des Monts Nimba sur la liste du Patrimoine en péril, depuis 1992. Par rapport au nouveau statut, le gouvernement guinéen a créé une structure autonome de gestion, le CEGEN qui du reste a organisé courant avril 1996 une table ronde de bailleurs de fonds autour du plan d'action d'urgence (1996-1998) assorti de 20 projets. Un appel a été lancé pour une assistance d'urgence de l'UNESCO (Convention du Patrimoine Mondial) et de la Communauté internationale. La mise en place d'une fondation de sauvegarde des Monts Nimba est une urgente nécessité. Il ressort des débats engagés sur l'exposé, que le manque de personnel qualifié et des ressources financières insuffisantes sont toujours à la base des problèmes de la conservation durable des Patrimoines, dans cette région de l'Afrique. L'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies adaptées et efficaces est indispensables pour une meilleure conservation de l'intégrité des sites.

### **Sénégal**

L'exposé de Monsieur DIOP (Sénégal) est relatif à l'expérience sénégalaise sur la gestion du Parc National de Niokolo-Koba, classé site du Patrimoine Mondial, a fait ressortir le niveau d'implication de la population dans la gestion du parc transfrontalier du Niokolo-Badiar (Sénégal - Guinée). L'intervenant a fait le point des stratégies et plans d'action mis en oeuvre pour le développement de ce site en particulier et pour les Réserves de Biosphère de son pays en général. En conclusion de son intervention, on retient que les sites contigus et à cheval sur plusieurs pays méritent d'avoir des stratégies de développement d'ensemble.

### **Cameroun**

L'exposé, présenté par Monsieur Joseph Mengang MEWONDO, a trait à la mise en oeuvre de la Stratégie de Séville dans trois Réserves de Biosphère de son pays. Ces réserves (Benoué, Dja et Parc National de Waza) bénéficient chacune d'un projet pour appuyer les efforts du Gouvernement et des populations locales. L'intervenant a souligné la dissolution très précoce du Comité National MAB-Cameroun. Cela a pour conséquence l'apparition de multiples problèmes liés à l'information, à la coordination et au suivi des stratégies de mise en oeuvre. Monsieur Prosper SEME a également

présenté les activités du programme ECOFAC dans le cadre des aires protégées camerounaises et de la Réserve du Dja en particulier.

### **3. Les patrimoines culturels ouest-africains**

L'exposé, présenté par Monsieur LE BERRE, et relatif aux originalités des Patrimoines Africains fait ressortir l'existence très étroite de liens entre les éléments naturels et les éléments culturels auxquels sont associés le spirituel et le sacré ; ce qui constitue une différence essentielle avec les typologies patrimoniales européennes qui sont encore dominantes au Patrimoine Mondial. Les débats ouverts sur cet exposé ont permis aux participants de prendre conscience que l'appréciation des critères est fonction même de la culture de l'individu et de l'environnement dans lequel il s'est développé.

L'exposé, présenté par le Docteur Mamadi DEMBELE de l'ICOMOS, est relatif à la " Nouvelle prise en compte de l'Africanité en matière de Patrimoine - Itinéraires Africains ". Dans son intervention, le Dr. DEMBELE fait ressortir les points saillants suivants :

- Les patrimoines culturels de la sous-région sont en péril par les effets cumulés des dégradations (action des intempéries) et des actions de l'homme (pillage) ;
- l'impact des populations dans la gestion du patrimoine culturel et des sites naturels est une nécessité impérieuse car, ils sont à l'origine des comportements des sociétés en Afrique ;
- le patrimoine culturel est le principal élément des flux touristiques au Mali. Cependant, la coordination des activités touristiques et le suivi de l'intégrité des sites ne sont pas encore bien organisés.

L'orateur conclut à la nécessité de développer la coopération sous-régionale et des réseaux d'aires protégées.

L'exposé présenté par le Professeur Michel LE BERRE, est relatif aux nouvelles catégories de biens du Patrimoine Mondial (paysages culturels, canaux, itinéraires, etc.). Cette intervention a permis aux participants de prendre davantage conscience de la diversité des biens du Patrimoine qui sont susceptibles d'être valorisés au plan mondial.

L'exposé, présenté par le Professeur Boubé GADO (Niger), a trait aux aspects de protection des sites archéologiques. Son intervention a d'abord permis aux participants d'être informés de l'importance des sites archéologiques à l'intérieur du Parc du W et dans ses environs. Il a également permis aux uns et aux autres de prendre conscience de l'intérêt de protéger ces sites car, ils constituent de véritables trésors de notre culture.

Les débats sur les patrimoines culturels ont été illustrés par des études de cas correspondant aux expériences nationales des pays représentés. En ce qui concerne les patrimoines culturels :



### **Bénin**

L'exposé de Madame Rachida DE SOUZA (Bénin) sur le patrimoine naturel du Bénin a mis l'accent sur la participation des communautés à la gestion de leurs patrimoines et présenté l'importance des inventaires comme un instrument efficace dans la lutte contre les trafics illicites. Il a souligné :

- L'intégration de la dimension culturelle dans la présentation des sites naturels ;
- La mise en valeur des cultures immatérielles comme l'une des caractéristiques fondamentales du patrimoine africain ;
- La nécessité d'établir une concertation périodique entre les gestionnaires des sites culturels et naturels de la sous-région.

### **Mali**

L'exposé de Monsieur Boubacar H. DIABY (Mali), relatant l'expérience malienne de gestion de sites naturels et culturels inscrits sur la liste du Patrimoine mondial, s'est fixé comme objectif de démontrer la nécessité de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la stratégie de conservation des sites aussi bien naturels que culturels.

### **Niger**

L'exposé, présenté par Monsieur Abdourahamane GABIDAN (Niger) a souligné la prise en compte de la dimension culturelle dans la conservation du patrimoine naturel. Il a fait ressortir le peu d'intérêt des Gouvernements africains pour les sites culturels, par rapport à la gestion globale du pays. Ceci contribue à expliquer le pillage de nombreux sites culturels ou archéologiques. En conclusion, l'intervenant a défini des orientations pour la sauvegarde des patrimoines culturels : l'inventaire des sites et leur localisation exacte, l'élaboration des textes juridiques adaptés à la situation des pays.

Les débats ouverts à la suite des exposés sur les aspects naturels et culturels des patrimoines ont amené les participants à se demander quels sont les vrais mobiles du rejet par le Bureau du Patrimoine Mondial de la requête du Niger pour le classement du Parc du W sur la liste du Patrimoine Mondial. Ils ont souhaité que les états qui soumettent des sites pour inscription sur la liste du Patrimoine Mondial puissent exercer un droit de réponse vis-à-vis des rapports des organes consultatifs.

## **4. Précisions sur les critères relatifs à l'inscription du PNWN sur la liste du Patrimoine Mondial.**

Ce point a été introduit par un exposé de Mme RÖSSLER présentant les résultats de l'atelier de la Vanoise et par un exposé de M. LE BERRE concernant les critères d'intégrité et leur prise en compte. Un débat animé a ensuite permis de préciser ces concepts à la lumière de l'expérience des participants.

En raison du caractère global des patrimoines africains où l'on ne dissocie pas les composantes naturelles et culturelles des patrimoines, les participants ont approuvé les

conclusions des experts de la Vanoise concernant l'intérêt de prendre en compte un ensemble mixte de critères pour l'inscription d'un site sur la liste du Patrimoine Mondial. Les participants considèrent qu'il s'agit là d'une voie tout à fait pertinente pour la prise en compte des patrimoines africains par la Convention du Patrimoine Mondial.

Le débat a également porté sur la notion de "caractère universel exceptionnel" à laquelle fait référence le texte de la Convention et celui des Orientations. Les participants ont abouti à un consensus sur les définitions suivantes :

- est considéré comme universel tout patrimoine qui réunit un ensemble de caractères ou d'éléments caractéristiques d'un vaste ensemble biogéographique ou culturel, d'importance régionale comme, par exemple, la zone semi-aride africaine ou la zone pluviale équatoriale africaine ;
- est exceptionnel tout patrimoine qui présente, en plus des caractères ou éléments cités plus haut, un ou plusieurs éléments de diversité biologique ou culturelle et un état d'intégrité et de fonctionnalité remarquables. La fonctionnalité peut être testée, dans le cas des formations naturelles, par la capacité du milieu à se régénérer spontanément.
- La notion de "caractère universel exceptionnel" ainsi précisée peut s'appliquer aussi bien aux aspects naturels qu'aux aspects culturels ou spirituels des patrimoines africains.

En ce qui concerne le document du Bureau du Comité du Patrimoine Mondial, des informations ont également été fournies concernant les points (a), (b) et (c).

**point (a) :**

Programmée avant la réunion du bureau, reportée à cause de notre atelier pour bénéficier de ses conclusions, une concertation tripartite concernant l'avenir des 3 parcs nationaux contigus du W du Niger aura lieu aussi bien au niveau des techniciens que des ministres. Cette dernière réunion doit se tenir du 22 au 24 octobre 1996, au Burkina Faso.

**point (b) :**

Les experts présents, à la suite de leurs visites de terrain, ont pu apporter les précisions suivantes quant aux critères à retenir pour l'inscription du Parc National du W du Niger sur la liste du Patrimoine Mondial. Les participants ont pu constater que ce site rassemblait un ensemble de critères de type naturel et de type culturel qui sont :

Critère naturel (ii)

Le parc national du W du Niger est un exemple de milieu naturel typiquement représentatif des écosystèmes de la région soudano-sahélienne, dynamique et évoluant en relation avec les changements climatiques globaux, caractérisé par un assemblage

systemique de milieux allant du système mégapotamique du Niger aux milieux hyperarides des cuirasses latéritiques, en passant par des formations arborées et graminéennes. L'originalité et la complémentarité du Parc national du W du Niger avec les autres sites de la sous-région, déjà inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial, vient de la diversité des assemblages de zones transition (écotones) en relation avec la double influence des gradients pluviométrique et géomorphologique.

#### Critère naturel (iv)

Le site proposé contient les habitats naturels les plus représentatifs et les importants pour la conservation in situ de la diversité biologique (fleuve, rivières temporaires, mares, forêts galeries, forêt sèche, pelouses, zones rocheuses) dans la partie orientale de l'Ouest de l'Afrique.

Parmi les espèces animales dont la présence est remarquable pour cette région de l'Afrique et dont il convient de conserver la diversité génétique, on notera en particulier le lamantin, le damalisque, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à flancs roux, la gazelle rufifrons, le guépard, le lycaon, etc.

Le site (Convention de Ramsar) est un lieu d'hivernage très important pour l'avifaune aquatique africaine et paléarctique et rassemble les plus fortes populations de dendrocygne d'Afrique. L'avifaune comprend 315 espèces

L'ichtyofaune comprend 120 espèces caractéristiques du bassin du Niger, instituant le Parc National du W du Niger en conservatoire de la faune mégapotamique d'Afrique de l'Ouest.

#### Critères culturels

Les participants considèrent que le Parc National du W du Niger relève également des biens culturels, en particulier du critère culturel (vi) :

- En raison d'une présence ancienne et continue de l'homme, depuis le Néolithique, dans cette région, de nombreux sites archéologiques sont inclus dans le parc.

- En raison des modifications que l'homme a imprimées au paysage, comme les concentrations de baobabs autour des villages fortifiés.

- En raison également de l'importance spirituelle de cette région pour les populations de la vallée du Niger : cette région est le lieu d'origine du mythe fondateur de Dongo et serait le lieu de naissance du personnage mythico-historique de Faran Maka, ancêtre du peuple Songhaï.

Tous ces éléments font, qu'en plus des critères naturels inhérents au site du Parc National du W du Niger, les participants considèrent que ce site doit être considéré également comme un paysage culturel vivant et associatif dont il s'agira de demander la prise en compte au moment voulu.

Les conditions d'intégrité (§ 44b des Orientations) ont été également discutées. Les participants ont constaté que le Parc National du W du Niger répondait parfaitement aux conditions d'intégrité (ii), (iv) et (vi).

En ce qui concerne la condition d'intégrité (v), les participants ont constaté que le Parc National du W du Niger était doté d'une logique d'aménagement et de gestion réaliste, adaptée aux moyens et conditions locales et instantanées.

Les méthodes d'évaluation du potentiel faunique, mises en oeuvre par l'administrateur du Parc, apparaissent robustes, simples et applicables aux moyens locaux. Les participants insistent sur l'intérêt à apprécier l'évolution des populations animales plutôt qu'à en avoir une numération exacte.

En ce qui concerne la condition (vii), les experts considèrent que le Parc National du W du Niger constitue, dans la partie orientale de l'Afrique de l'Ouest, le site le plus important pour la conservation de la diversité biologique aussi bien au niveau génétique, spécifique et écosystémique.

En ce qui concerne les menaces pesant sur l'intégrité du bien en raison de la pression anthropique, les participants ont constaté que celles-ci avaient fortement diminué en raison d'une politique de concertation et de participation active avec les populations riveraines.

Les participants prennent acte des efforts consentis par le gouvernement nigérien pour améliorer la conservation de son patrimoine naturel, en recrutant 60 nouveaux gardes dont 20 sont affectés au PNWN.

La création de la Réserve de Biosphère de la Région du W du Niger dont le parc national constitue la zone centrale, est également un élément qui va contribuer à assurer l'intégrité du patrimoine naturel, culturel et spirituel de cette zone, en assurant aux populations riveraines des alternatives de développement économique et humain durables.

En ce qui concerne l'inscription des aires protégées voisines, du Burkina Faso et du Bénin, les représentants de ces pays déclarent soutenir la demande d'inscription du Parc National du W du Niger nigérien sur la liste du Patrimoine Mondial, soutenus et encouragés unanimement par l'ensemble des participants. Pour chacun des deux pays limitrophes, leur Parc National du W du Niger constitue leur plus grande aire protégée nationale et revêt de ce fait, une énorme importance en matière de conservation de leurs patrimoines naturel, culturel et spirituel. Il est rappelé que, outre l'accord de lutte anti-braconnage de 1984, des contacts existent entre les trois états pour développer la coopération pour la gestion de l'ensemble tripartite.

Les deux pays voisins et l'ensemble des participants encouragent l'inscription du site nigérien comme un élément initiateur du processus d'inscription de la totalité des parcs

nationaux de ce complexe transfrontalier, sur la liste du Patrimoine Mondial. Dans le même ordre d'idée, les participants souhaitent que les 2 pays rejoignent également le Niger en organisant une Réserve de Biosphère transfrontalière autour de leurs Parcs Nationaux, en accord avec la recommandation du dernier Conseil Consultatif des Réserves de Biosphère.

**point (c) :**

Les participants considèrent l'importance du plan de gestion pour la conservation des patrimoines et souhaitent une concertation d'experts africains avec la partie nigérienne pour élaborer dans les meilleures conditions ce plan de gestion.

Ils recommandent donc que le Centre du Patrimoine Mondial mobilise des organismes de coopération bilatérale et multilatérale pour aider à la mise en place des plans de gestion des Parc National du W du Niger contigus et souhaitent une assistance technique et financière pour réaliser cette recommandation.

La conclusion des discussions et des débats a également permis de formuler les points suivants :

- Constatant que les pays africains rencontrent des difficultés dans la soumission de leurs requêtes d'inscription et la préparation des dossiers y afférant car la spécificité de leurs patrimoines est généralement difficile à formuler au regard des critères d'inscription, ils souhaitent la création d'une Agence Africaine Nature Culture afin de les assister dans leurs démarches au niveau du Patrimoine Mondial et du MAB. En raison du rôle particulier que joue l'UNESCO en Afrique, ils souhaitent que cette agence soit rattachée à l'UNESCO.
- En raison de l'approche du 25ème anniversaire de la Convention du Patrimoine Mondial, les participants souhaitent qu'un bilan critique du fonctionnement de la Convention du Patrimoine Mondial vis à vis du patrimoine africain soit réalisé et des moyens affectés à cet effet.
- En raison de la spécificité des patrimoines africains et de la nécessité de préciser les nouvelles notions découlant de la Stratégie Globale, ils souhaitent qu'un séminaire régional soit consacré aux paysages culturels africains en 1998.

## **5 Les visites de terrain**

Cette réunion a présenté l'originalité d'appuyer ses réflexions théoriques sur une prise de contact avec le milieu naturel, culturel et humain du Parc National Nigérien du W et de la Réserve de Biosphère de la Région du W du Niger.

### ***Le campement de la Tapoa et ses alentours***

Cette visite a permis de présenter les bâtiments et installations du Parc National. Elle a été suivie par la visite de quelques aménagements récents :

- pont-barrage sur la Tapoa ;
- mirador d'observation ;
- réhabilitation de la piste principale reliant le Niger au parc homologue béninois.

Les participants ont pu constater l'intérêt de ces travaux en matière de conservation et d'accès au tourisme de vision, réalisés par le Gouvernement Nigérien en dépit d'un soutien insuffisant des bailleurs de fonds internationaux ou bilatéraux.

Ils ont également noté la vétusté et l'inadéquation des bâtiments aux impératifs d'une administration moderne.

De même, en ce qui concerne les véhicules ; ils ont constaté l'extrême vétusté des véhicules de liaison et des engins de travaux publics.

### ***Le fleuve Niger et le patrimoine spirituel***

Une excursion au village de Karey-kopto a permis de prendre contact avec les formations végétales et les espèces animales du Parc National et de découvrir des paysages grandioses. L'excellent état des formations végétales, au plus fort de leur croissance, a été remarqué. Cette excursion a permis de présenter (exposé de M. Seydou et M. Le Berre) les milieux humides du Parc National et en particulier d'attirer l'attention sur l'intérêt en matière de biodiversité, comme en matière de spiritualité et de la présence d'un fleuve majeur africain dans le site du Parc National. L'excursion en pirogue a permis de constater la beauté de la vallée du Niger qui traverse en gorge l'extrémité de la chaîne de l'Atacora.

La halte au village de Karey-kopto a permis de prendre un contact avec la population et de discuter avec le chef du village de ses relations avec le Parc National. L'importance de Karey-kopto dans le domaine spirituel culturel a été rappelé aussi bien pour les Sorko du Niger (de Djenné au delta), que pour le mythe fondateur de Dongo ou le rôle de Faran Maka dans l'émergence de l'empire Songhaï

Cette excursion a également permis aux participants de constater la vétusté du matériel de navigation du Parc et son manque de sécurité. Une proposition de recommandation visant à doter le parc d'une pirogue et d'un moteur a été suggérée.

### ***Les sites archéologiques de la vallée de la Mékrou***

Dans la vallée de la Mékrou, les participants ont visité un site très riche en artefacts archéologiques apparents d'installations néolithiques. Ils ont constaté aussi l'importance de l'érosion qui a mis à nu beaucoup de structures matérielles et funéraires, ce qui donne au site un aspect de dunes ravinées, très spectaculaire. Mais cela risque à long terme de porter atteinte à l'intégrité de ce site archéologique et à sa mise en valeur ultérieure si des mesures conservatoires urgentes (sondages, délimitations, etc.) ne sont pas rapidement réalisées.

### **La zone tampon de la Réserve de Tamou**

La visite effectuée dans la zone tampon de la Réserve de Biosphère a permis de prendre contact avec la population de Moli Haoussa et d'Alambaré. Les effets de la politique de dialogue participatifs ont pu être constatés en matière de revenu des populations comme de micro-réalisations (apiculture améliorée, jardins communautaires, école et cantine, etc.).

## **6 L'informatique multimédia**

Cette réunion a permis aux participants de prendre contact avec de nouvelles fonctions du domaine informatique. Il s'agit de l'utilisation des CD-Roms et du réseau Internet pour la formation, l'information des gestionnaires des sites protégés et pour les actions de suivi périodique de ces sites, comme pour leur promotion.

Les démonstrations ont été rendues possibles grâce à la présence d'un ordinateur multimédia. L'introduction à ces nouveaux médias de communication a été réalisée par MM. HUMBLLOT et LE BERRE.

Au cours de deux séances successives, ont été présentés :

- le réseau Internet et les serveurs relatifs à la conservation de la biodiversité ;
- un prototype du " Manuel multimédia du gestionnaire de sites du Patrimoine Mondial et de Réserves de Biosphère " sur CD-Rom ;
- une présentation du bilan des activités de la Réserve de Biosphère de Mananara Nord (Madagascar).

Les participants ont manifesté un vif intérêt pour ces nouvelles techniques qui permettent une mise à disposition dynamique de documents écrits photographiques ou vidéographiques. En raison de la fiabilité des supports de CD-Rom, il a été observé que ceux-ci constitueraient un moyen très intéressant de conserver et présenter des documents graphiques et des bases de données chiffrées pour le suivi et la comparaison périodique de l'évolution des sites protégés.

Un débat s'est engagé sur les coûts et la formation nécessaires pour la mise à disposition de ces équipements. Quelques projets de résolution ont été suggérés :

1. Concernant la mise sur pied d'un projet de financement conjoint MAB et WHC pour envisager l'équipement des sites de Réserves de la Biosphère et du Patrimoine Mondial Africains en ordinateurs multimédia, ainsi que la formation du personnel y afférent. Cet équipement constituera un outil de travail et de liaison fondamental pour le futur réseau de Réserve de la Biosphère qui doit être examiné prochainement à Dakar.
2. Concernant la mise au point définitive du CD-Rom Manuel multimédia, les participants souhaitent que la maquette soit élaborée dans sa version définitive et multipliée pour mise à disposition des gestionnaires de sites et des administrateurs et chercheurs concernés en Afrique par ces questions.
3. Réaliser une compilation sur CD-Rom des documents juridiques de l'Afrique en matière de gestion et utilisation des ressources naturelles.
4. De même, collaborer avec le CNPPA de l'UICN, pour réaliser une compilation des aspects institutionnels des aires protégées en Afrique.

## 7 Recommandations

### **Recommandation 1**

L'atelier sous-régional,

Considérant les éléments du patrimoine naturel, culturel et spirituel réunis sur le site du PNWN ;

Considérant l'état de précarité des diverses formes de la biodiversité dans cette partie de la sous-région ;

Considérant le caractère universel et exceptionnel des écosystèmes, animaux et végétaux de ce site ;

Considérant leur intérêt pour la Science, la conservation et la culture ;

**Recommande** vivement l'inscription immédiate du site nigérien du PNWN au titre des critères (ii) et (iv) des sites naturels ;

**Recommande** également la prise en compte du critère (vi) des sites culturels, au titre des paysages culturels vivants et associatifs, pour que ce site puisse bénéficier de la totalité de ses qualités naturelles, culturelles et spirituelles.

### **Recommandation 2**

L'atelier sous-régional,

Considérant que chaque état est souverain et propriétaire exclusif de son parc national et de ses réserves de biosphère ;

**Recommande** le traitement au cas par cas de l'inscription de chacun des trois Parcs Nationaux du W du Niger sur la liste du Patrimoine Mondial.

### **Recommandation 3**

L'atelier sous-régional,

Considérant le rôle de refuge que joue dans cette partie de la sous-région le PNWN ;

Considérant le caractère universel exceptionnel de ces trois parcs nationaux contigus ;

**Recommande** à la prochaine réunion des gouvernements du Bénin, Burkina Faso et Niger d'insister pour obtenir l'inscription du Parc National du W du Niger nigérien sur la liste du Patrimoine Mondial et pour inciter les deux autres pays à accélérer le processus d'inscription de leurs propres sites contigus au titre des Réserves de Biosphère et du Patrimoine Mondial.

### **Recommandation 4**

L'atelier sous-régional,

Considérant l'intérêt exceptionnel de la biodiversité dans la région du W du Niger ;

Considérant la situation de danger d'un certain nombre d'espèces animales rares comme la girafe et le lamantin ;

Considérant la nécessité pour les populations riveraines du parc de participer à un développement durable sur les plans économique et social ;



Considérant la nécessité de sauvegarder et valoriser les patrimoines naturel culturel et spirituel de cette région ;

**Recommande** qu'un document de projet permettant la mise en oeuvre d'un suivi écologique systématique dans la zone centrale et un suivi socio-économique dans la zone de différenciation, et la mise en place d'un projet de gestion de terroir soit élaboré et soumis à des bailleurs de fond pour exécution.

### **Recommandation 5**

L'atelier sous-régional,

Considérant les comités nationaux MAB comme seuls organes décentralisés et pierres angulaires du programme intergouvernemental sur l'Homme et la Biosphère (MAB) de l'UNESCO, au niveau des États ;

Considérant l'extrême importance du rôle des comités nationaux MAB dans la mise en oeuvre de la stratégie de Séville adoptée par la 28ème Conférence Générale de l'UNESCO ;

**Invite** tous les états francophones d'Afrique de l'Ouest à rendre effective la mise en place de leurs comités nationaux MAB tout en leur assurant un fonctionnement opérationnel sur le terrain ;

**Lance** un appel respectueux au gouvernement du Cameroun pour la réhabilitation du Comité national MAB de ce pays qui a jadis servi de modèle en Afrique pour son autonomie fonctionnelle et son dynamisme en matière de recherches pluridisciplinaires dans les Réserves de Biosphère.

### **Recommandation 6**

Concernant le Projet Régional "Conservation De La Biodiversité Dans Les Réserves De Biosphère Africaines En Zones Arides"

1. Les Participants au Séminaire sous régional de formation des gestionnaires de sites du Patrimoine Mondial et des Réserves de Biosphère ont apporté leur soutien au Projet régional en élaboration sur la "Conservation de la Biodiversité dans les Réserves de Biosphère Africaines en zones arides " qui concerne cinq Réserves de Biosphère des pays de la région cités ci-après : Burkina Faso, Niger, Mali, Sénégal et Kenya.

2. Ce projet à été jugé excellent dans la mesure où il vise à renforcer la contribution des Réserves de Biosphère des zones fragiles dans la mise en oeuvre des objectifs de l'Agenda 21 et des accords internationaux adoptés pendant et après la CNUED (Rio, juin 1992) en faveur de la conservation et du développement durable, en particulier la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur la Lutte Contre la Désertification. Ce projet régional servira certainement d'exemple pour le développement et la promotion de la Stratégie de Séville et du Cadre Statutaire du Réseau Mondial des Réserves de Biosphère en Afrique.

3. Les Participants recommandent que ce projet régional soit financé par le GEF, et qu'il soit exécuté par les pays concernés eux-mêmes, en collaboration avec le Programme intergouvernemental MAB de l'UNESCO.

### **Recommandation 7**

L'atelier sous-régional,

Considérant l'importance du concept de Réserve de Biosphère pour la conservation de la Biodiversité et le développement durable ;

Considérant qu'un suivi périodique est nécessaire pour que ces réserves conservent leurs qualités ;

Considérant que la recherche est une fonction logistique des Réserves de Biosphère nécessaire à leur développement ;

#### **Recommande**

1. de créer un Réseau africain de Réserves de Biosphère, en accord avec la Stratégie de Séville ;
2. de créer un réseau thématique pour les Réserves de Biosphère situées en milieu semi-aride et soumises à des contraintes climatiques semblables ;
3. de réunir un séminaire pour la formation des évaluateurs pour le suivi des Réserves de Biosphère ;
4. de faire en sorte que les thèmes de recherche encouragés par les comités scientifiques soient en relation avec les fonctions de conservation et de développement de ces Réserves de Biosphère et que la contribution des chercheurs nationaux puisse y être augmentée et facilitée.

### **Recommandation 8**

Concernant la sauvegarde des Monts Nimba, site du Patrimoine Mondial en Périil (Guinée)

Après l'inscription du site transfrontalier des Monts Nimba (Guinée - Côte d'Ivoire) sur la liste du Patrimoine Mondial en péril, et la création par le gouvernement guinéen d'une structure autonome de gestion (le CEGEN, Centre de Gestion de l'Environnement des Monts Nimba), en vue d'un renforcement de la sauvegarde du site, l'atelier sous-régional **demande** :

- au Centre du Patrimoine Mondial, en relation avec une requête du pays, dans le cadre de la Convention, une assistance d'urgence pour accélérer l'exécution du plan d'action 1996-1998 de sauvegarde projeté par le CEGEN et le suivi du second plan à court terme suivant.
- à la communauté internationale, un appui à la recommandation de la table ronde des bailleurs de fonds - CEGEN d'avril 1996 invitant l'UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial) à réunir un groupe de réflexion sur les aspects juridiques d'une fondation, ainsi que d'intercéder auprès de tous les bailleurs de fond concernés pour la mise en place d'une Fondation de sauvegarde du site des Monts Nimba.

### **Recommandation 9**

Concernant la sauvegarde de l'Aïr - Ténéré, site du Patrimoine Mondial en Périil (Niger)

L'atelier sous-régional,

Considérant la situation de conflit en 1992 qui a conduit à l'inscription de ce site sur la liste du Patrimoine en péril ;

Considérant les efforts du gouvernement nigérien, des populations de cette réserve et de la communauté internationale pour le maintien de l'intégrité de cette réserve ;

Considérant l'accord de paix définitif signé entre l'ex-rebellion armée et le gouvernement nigérien ;

Prenant en compte le retour définitif d'une paix durable ;

**Recommande** au gouvernement nigérien et à l'UNESCO d'engager dans un délai acceptable une étude d'évaluation de cette réserve et de rechercher les financements appropriés pour sa restauration.

### **Recommandation 10**

L'atelier sous-régional,

Considérant l'importance des actions de formation et d'information pour rendre efficace le travail des gestionnaires de sites protégés ;

Considérant l'intérêt des moyens informatiques multimédia dans ce domaine ;

Considérant que cet équipement constituera un outil de travail et de liaison fondamental pour le futur réseau de Réserve de la Biosphère qui doit être examiné prochainement à Dakar ;

**Recommande :**

1. la mise sur pied d'un projet de financement conjoint MAB et WHC pour permettre l'équipement des sites de Réserves de la Biosphère et du Patrimoine Mondial africains en ordinateurs multimédia, ainsi que la formation du personnel y afférent ;
2. la mise au point définitive du CD-Rom " Manuel multimédia ...", afin que cet ouvrage soit multiplié pour mise à disposition des gestionnaires de sites, des administrateurs et chercheurs concernés en Afrique par ces questions ;
3. de réaliser une compilation sur CD-Rom des documents juridiques de l'Afrique en matière de gestion et utilisation des ressources naturelles ;
4. de même, de collaborer avec le CNPPA pour réaliser une compilation des aspects institutionnels des aires protégées en Afrique.

### **Recommandation 11**

L'atelier sous-régional,

Considérant les particularités géomorphologiques et écologiques des environnements africains ;

Considérant l'intérêt de la notion de paysage culturel prise en compte dans les orientations de mise en oeuvre de la Convention de 1972 ;

Constatant que les pays africains rencontrent des difficultés dans la soumission de leurs requêtes d'inscription et la préparation des dossiers y afférent ;

Considérant que la spécificité de leurs patrimoines est généralement difficile à formuler au regard des critères d'inscription ;

Considérant le rôle particulier que joue l'UNESCO en Afrique ;

Considérant l'approche du 25ème anniversaire de la Convention du Patrimoine Mondial ;

**Souhaite** qu'un bilan critique du fonctionnement de la Convention du Patrimoine Mondial vis à vis du patrimoine africain soit réalisé et des moyens affectés à cet effet.

**Recommande :**

1. la création d'une Agence Africaine Nature Culture, rattachée à l'UNESCO, afin de les assister dans leurs démarches au niveau du Patrimoine Mondial et du MAB ;
2. la tenue d'un séminaire régional sur les paysages culturels africains au cours de l'année 1998 et qu'une ligne budgétaire soit prévue à cet effet.

**Recommandation 12**

L'atelier sous-régional,

Considérant les indications des Orientations guidant la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine Mondial ;

Considérant la nécessité pour tout examen équitable d'entendre les deux parties de façon équivalente ;

**Recommande** la participation effective et active des pays concernés aux débats du Bureau du Comité du Patrimoine Mondial lors de l'analyse du document d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, sans restriction aucune.

**Recommandation 13**

L'atelier sous-régional,

Considérant la spécificité des patrimoines africains qui ne dissocient pas les éléments naturels culturels ou spirituels caractérisant un site ;

Considérant l'intérêt de la stratégie globale du Patrimoine Mondial, pour la prise en compte de nouveaux types de biens ;

Considérant l'intérêt et l'importance du critère culturel (vi) ;

**Recommande** la prise en compte de ce critère (vi) dans toute son intégralité et non seulement en association avec d'autres critères, ceci pour les différents types de paysages, y compris associatif.

**Motion de remerciement**

Les participants à l'Atelier sous-régional de Formation des Gestionnaires du Patrimoine Mondial et des Réserves de Biosphère dans les pays francophones d'Afrique Occidentale, réunis dans la Tapoa (Niger) du 29 septembre au 05 octobre 1996, présentent leurs vifs remerciements aux :

- Autorités Nigériennes, particulièrement à Son Excellence Monsieur Lambert MESSAN, Ambassadeur auprès de l'UNESCO ;
- Au Conservateur, à tout le personnel du Parc National du W, pour leur disponibilité constante et la parfaite organisation de l'atelier.

SEMINAIRE-ATELIER SUR LA FORMATION DES GESTIONNAIRES DES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL ET DES RESERVES  
DE BIOSPHERE DES PAYS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

(La Tapoa, du 29 septembre au 5 octobre 1996)

LISTE DES PARTICIPANTS

BENIN

DE SOUZA Rachida  
Directrice du Patrimoine  
Ministère de la Culture et de la Communication  
Cotonou BENIN  
Tél : 229 315 931  
Fax : 229 303 219

BURKINA FASO

LAMOUSA HEBIE  
Chef de Service provincial de l'Environnement et des Eaux et Forêts  
de la Tapoa  
Diapaga BURKINA FASO  
Fax : 226 77 00 77

CAMEROUN

MENGANG MEWONDO Joseph  
Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse  
Sous-Directeur des Aires Protégées  
Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)  
B.P. 13844 Yaoundé CAMEROUN  
Tél : 237 23 92 32  
Fax : 237 20 94 72

SEME Prosper Magloire  
Directeur national  
ECOFAC Cameroun  
Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF)  
B.P. 13844 Yaoundé CAMEROUN  
Tél : 237 21 42 73  
Fax : 237 20 94 72

COTE-D'IVOIRE

SANGARE Yaya  
Directeur Institut d'Ecologie Tropicale  
Président du Comité Scien. du Parc de Taï  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Scientifique  
B.P. 299 Cedex 01  
Abidjan 06 COTE-D'IVOIRE  
Tél : 225 214 038  
Fax : 225 212 225

FRANCE

BEDEL Jean  
Consultant UNESCO  
Chef de Département  
Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF)  
648 rue Jean-François Breton  
Domaine de Lavalette  
B.P. 5093 - 34033 Montpellier Cedex 1 FRANCE  
Tél : 67 04 71 00  
Fax : 67 04 71 01

HUMBLLOT Lionel

Laboratoire de Socioécologie, Université Claude Bernard  
43 Bd du 11 Novembre 1918  
69622 Villeurbanne Cedex FRANCE  
Tél : (33-1) 72 43 12 48  
Fax : (33-1) 72 43 12 47  
E-mail: humblot@biomserv.univ-lyon1.fr

LE BERRE Michel

Laboratoire de Socioécologie, Université Claude Bernard  
43 Bd du 11 Novembre 1918  
69622 Villeurbanne Cedex FRANCE  
Tél : (33-1) 72 43 12 48  
Fax : (33-1) 72 43 12 47  
E-mail: leberre@biomserv.univ-lyon1.fr

GUINEE

BAKARY COULIBALY  
Comité national du MAB  
Secrétariat permanent  
DNRST  
B.P. 561 Conakry GUINEE  
Tél : 224 44 19 50  
Fax : 224 41 20 12

MALI

DIABY Boubacar Hama  
Chef de Mission culturelle de Djenné  
c/o Commission nationale malienne pour l'UNESCO  
Ministère de l'Education nationale  
B.P. 119 Bamako MALI  
Tel : 223 22 25 15  
Fax : 223 22 82 97

NIGER

ABDOU MALAM ISSA  
Chef Sc. Aménagement de la Faune et de l'Apiculture  
Direction Faune, Pêche et Pisciculture  
Ministère de l'hydraulique et de l'environnement  
B.P. 271 Niamey NIGER

ANZA ZAKARA  
Directeur Faune, Pêche et Pisciculture  
Ministère de l'hydraulique et de l'environnement  
B.P. 271 Niamey NIGER  
Tél : 227 73 33 29  
Fax : 227 73 27 84

ASSANE MAHAMAN  
Directeur Adjoint Environnement de Dosso  
Dosso NIGER

ATTARI BOUKAR  
Directeur Adj. Faune, Pêche et Pisciculture  
Direction Faune, Pêche et Pisciculture  
Ministère de l'hydraulique et de l'environnement

B.P. 271 Niamey NIGER

BILA MAINA  
Cdt. Brigade Territoriale et de Protection de la Nature  
Ministère de l'hydraulique et de l'environnement  
B.P. 271 Niamey NIGER

Mme DIALLO  
Ministre du Tourisme et de l'Artisanat  
Niamey NIGER

GABIDAN Abdouramane  
Chef Service du Patrimoine Culturel (MC/C)  
Niamey NIGER

GADO Boubé  
IRSH  
Ministère de l'Enseignement Supérieur  
Niamey NIGER

GOUMAT MAHAMA  
Direction Tourisme Hôtellerie  
Niamey NIGER

HACHIMOU ISSAKA  
UTA/Direction Environnement  
B.P. 578 Niamey NIGER  
Tél : 227 72 26 13

HAROUNA ALI  
Directeur Départemental de l'Environnement d'Agadez  
Agadez NIGER

KADA Aboubakar Labo  
Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement  
Niamey NIGER

KOUADA Issoufou  
Président Comité MAB/Niger  
Directeur Recherche et Technologie  
Ministère enseignement Supérieur  
B.P. 628 Niamey NIGER  
Tél : 227 72 26 20  
Fax : 227 72 40 40

LAOUALY ADA  
Directeur de l'Environnement  
Ministère de l'hydraulique et de l'Environnement  
B.P. 271  
Niamey NIGER

MESSAN Lambert  
Ambassadeur, Délégué permanent du Niger auprès de l'UNESCO  
1, rue Miollis  
75015 Paris FRANCE  
Tél : (33-1) 45 68 25 68  
E-mail: dl.niger@unesco.org

SALAOU BARMOU Moussa  
Directeur départemental de l'Environnement de Maradi  
Maradi NIGER

SEYDOU Seyni  
Conservateur du Parc National du W du Niger  
La Tapoa-SAY  
c/o Direction de la Faune, Pêche et Pisciculture  
Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement  
B.P. 271 Niamey NIGER  
Tél : 227 78 41 12

TALATOU HAROUNA  
Directeur départemental de l'Environnement de Tillabéry  
Tillabéry NIGER

TIDAJANI ZABEIROU  
Direction Environnement  
Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement  
B.P. 578 Niamey NIGER

#### SENEGAL

DIOP Ibrahim  
Conservateur du Parc national de Niokolo-Koba  
Ministère du Tourisme et de la Protection de la Nature  
B.P. 5135 - Dakar-Fann SENEGAL  
Tél : 221 25 23 99  
Fax : 221 24 42 21 / 25 05 40

#### ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES

##### FED

BOSMAN Gerrit  
Chef du Projet PURNKO/SNV  
Observateur FED  
B.P. 10778 / Niamey NIGER  
Tél.: +227 73.42.24  
Fax: +227 73.44.28  
E-Mail : bosman%purnko.snv.ne@rio.org  
bosman@niamey.orstom.ne

##### ICOMOS

DEMBELE Mamadi  
Archéologue  
Représentant ICOMOS  
Directeur-Adjoint de l'Institut des Sciences Humaines

B.P. 159 Bamako MALI  
Tél : 223 22 63 78  
Fax : 223 23 19 041

##### OUA

DIOULDÈ Laya  
Directeur du Centre d'Etudes Linguistiques et Historiques par  
Tradition Orale (CELHTO)  
Organisation de l'Unité Africaine  
B.P. 878 Niamey NIGER  
Tél : 227 73 54 14  
Fax : 227 73 36 54

UICN

TIEGA Anada  
Coordinateur régional UICN-Niger  
Bureau Régional UICN  
P.O. Box 10933 Niamey NIGER  
Tél : 227 75 31 38  
Fax : 227 75 22 15

UNESCO

MANKOTO Ma MBALELE Sami  
UNESCO  
Spécialiste du Programme  
Division des Sciences Ecologiques  
1, rue Miollis

75015 Paris FRANCE  
Tél : (33-1) 45 68 40 37  
Fax : (33-1) 40 65 98 97  
E-mail: [mankoto@unesco.org](mailto:mankoto@unesco.org)

RÖSSLER Mechtild  
UNESCO  
Spécialiste du Programme  
Centre du Patrimoine Mondial  
7, place de Fontenoy  
75015 Paris FRANCE  
Tél : (33-1) 45 68 18 91  
Fax : (33-1) 40 56 95 70  
7, place de Fontenoy  
75352 PARIS 07 SP  
E-mail: [m.rossler@unesco.org](mailto:m.rossler@unesco.org)